

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 43 Vœu relatif au développement de l'autopartage.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil du 9^e arrondissement du lundi 16 janvier 2017 ;

Vu la délibération 2015 DVD 168 relative au développement des services de véhicules partagés à Paris et à la signature de conventions d'occupation du domaine public avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, DRIVY, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR pour l'attribution de 113 stations en voirie ;

Vu la délibération 2016 DVD 62 relative à la signature d'avenants à deux conventions d'occupation du domaine public pour la réattribution de 41 stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO suite au désistement des sociétés BLUECARSHARING, IER et KEYLIB ;

Considérant que le bureau d'étude T6 a démontré que le développement de l'autopartage permet d'accompagner la démotorisation et qu'une voiture partagée permet de remplacer sept véhicules individuels ;

Considérant que les 113 stations en voirie ont été déployées sur le territoire parisien ;

Considérant que l'appel à concurrence avait suscité un engouement de la part des opérateurs, ce qui démontre un modèle économique fiable ;

Considérant la nécessité de développer l'offre de mobilités afin d'encourager les Parisiens à renoncer au véhicule individuel ;

Considérant que le développement de l'autopartage passe par un renforcement de l'offre à travers un développement des stations et des opérateurs ;

Sur proposition de Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

La Maire de Paris transmette un bilan quantitatif et qualitatif des services de véhicules partagés à Paris dans la délibération relative au déploiement de l'autopartage qui sera soumise prochainement au Conseil de Paris pour compléter le maillage du territoire avec de nouvelles stations, voire avec de nouveaux opérateurs.